



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bovins

Question écrite n° 93785

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations que constitue l'objectif de sauvegarde de nos ressources génétiques animales. Préoccupations que rencontrent notamment les associations d'éleveurs de races bovines UPRAs rouge-flamande et bleue-du-nord confrontés, ainsi qu'ils le soulignent, au « libéralisme régissant de plus en plus le monde agricole et ses échanges commerciaux ». Face au besoin de financement des moyens utiles à la conservation de ce patrimoine animal, les professionnels concernés sollicitent l'étude et la mise en place par l'État de mesures d'allègement fiscal bénéficiant aux entreprises et structures établissant des dons à ces races locales. Tenant compte de ces enjeux, il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour relayer cette attente auprès de M. le ministre de l'économie et des finances, et obtenir sa prise en compte.

Texte de la réponse

Les dispositions fiscales ont une base législative et ne relèvent en aucun cas du domaine réglementaire. La mise en place de dispositions fiscales, qu'il s'agisse d'allègement ou de crédits d'impôts au profit d'entreprises tendant à développer les races locales, ne saurait donc être envisagée dans le cadre de textes d'application d'une loi. La création d'un crédit d'impôt, compte tenu de son caractère complexe et dérogatoire par nature doit rester exceptionnelle et être réservée à des projets pour lesquels le recours à la dépense publique par la voie fiscale est strictement nécessaire. Ainsi par exemple, dans le cadre de la loi d'orientation agricole du 5 janvier dernier, les dispositifs de ce type qui ont été adoptés ont pour objectif de favoriser l'emploi ou certains investissements dans les exploitations agricoles. Cela étant, le ministère de l'agriculture et de la pêche a engagé des actions en faveur des races à petits effectifs. Elles se traduisent notamment par l'octroi de subventions à des associations qui tiennent le livre généalogique, aux instituts techniques qui encadrent le programme de conservation et enfin par le financement d'une banque de matériel génétique « cryoconservé » à des fins patrimoniales, tant pour reconstituer une race à petits effectifs, que pour sauvegarder des génotypes intéressants de races valorisées sur une plus grande échelle.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93785

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4815

Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7273